

**Décision portant proclamation des résultats pour l'élection du directeur de
l'Unité de formation de Biologie du collège Sciences et technologies de
l'université de Bordeaux**

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;

Vu les statuts de l'Unité de formation de Biologie ;

Vu la décision portant autorisation pour certains directeurs d'unité de formation et d'unité de formation et de recherche de se porter candidat à un troisième mandat en cas de mandat précédent non plein en date du 24 janvier 2025 ;

Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'Unité de formation de Biologie du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux du 11 février 2025 ;

Considérant que le mandat de M. Gévaudant, directeur de l'UF de Biologie, se termine le 19 novembre 2024 ;

Considérant la nomination de M. Frédéric Gévaudant en qualité d'administrateur provisoire à compter du 20 novembre 2024 ;

Considérant que le directeur de l'unité de formation de Biologie est élu par les membres élus du conseil de l'unité ;

Considérant l'unique candidature de Monsieur Frédéric Gévaudant ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 20 mars 2025 ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur de l'Unité de formation de Biologie

Dans le cadre du scrutin du 20 mars 2025, les membres du conseil de l'Unité de formation de Chimie se sont prononcés de la manière suivante :

1^{er} tour du scrutin :

- ◆ Nombre d'électeurs inscrits : 25
- ◆ Nombre de votants : 20
- ◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- ◆ Nombre de suffrages exprimés* : 20
- ◆ Nombre de voix obtenues par candidat :
 - **Frédéric GEVAUDANT** 20

*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

Article 2. Durée du mandat du directeur de l'Unité de formation de Biologie

Monsieur Frédéric GEVAUDANT est élu directeur de l'unité de formation de Biologie du Collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux à compter du 20 mars 2025, pour un mandat de 5 ans, soit jusqu'au 19 mars 2030.

Monsieur Frédéric Gévaudant siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 24 mars 2025

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

